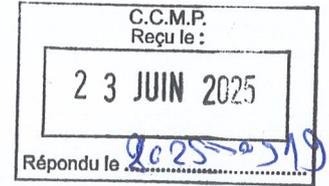


Présidence

Dossier suivi par
Paula BARRAGAN-GARZON
Tél. 04.74.45.47.04
paula.barragan-garzon@ain.chambagri.fr

Nos réf. I:\1-Bureautique\07_Territoire_Dvlpt_local\0702_Urbanisme\01\070204_Procédure_res_urba\Documents_urba\PLU\MIRIBEL\CCMP\RLPI_2025\Avis_RLPI_Miribel2025.doc

Chambre d'Agriculture de l'Ain
4 avenue du Champ de foire
BP 84
01003 Bourg en Bresse
Tél : 04 74 45 47 43



→ Monique

COMMUNAUTE DE COMMUNES MIRIBEL ET
PLATEAU
238 RUE DES BROTTAUX
01700 MIRIBEL

Bourg-en-Bresse, le 18 juin 2025

Objet : Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de la communauté de Communes de Miribel et du Plateau – AVIS -

Madame la présidente,

Par courrier réceptionné dans nos services le 03 avril 2025, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de la communauté de Communes de Miribel et du Plateau, suite à votre délibération en conseil municipal du 18 mars 2025. Nous vous en remercions.

Au titre des personnes publiques associées à cet arrêt projet, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable** sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Gilles BRENON

